

Intervention du SNFOLC 43 lors de la grève contre la réforme du collège et le rassemblement devant la préfecture le 11 juin

Chers collègues, chers camarades,

Nous sommes en grève aujourd'hui, à l'appel des syndicats SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT-Educ'Action, SUD-Education, contre la réforme du collège qui supprime des heures d'enseignement disciplinaire, met en place l'autonomie et remet en cause le statut des personnels.

Le 19 mai, nous étions déjà massivement en grève, contrairement aux annonces du ministère qui a falsifié le taux de grévistes en ne comptabilisant que les personnels en grève à 8h le 19 mai, ce qui faisait cependant déjà 30% ! On peut multiplier les chiffres par deux.

De plus, en sortant le décret et l'arrêté instaurant la réforme du collège le 19 mai au soir, le jour même de la grève contre cette réforme, le gouvernement a pris la responsabilité de bafouer un droit constitutionnel, le droit à la grève. C'est un déni de démocratie et une véritable provocation !

Or, le 10 juin, le ministère a convoqué un groupe de travail dans lequel il a présenté aux organisations syndicales un texte de discussion qui confirme l'intégralité du décret et de l'arrêté et apporte juste des recommandations pour leur mise en œuvre : c'est inacceptable ! C'est pourquoi les organisations syndicales ont quitté le groupe de travail.

Cette réforme n'a rien à voir avec l'égalité ni avec l'amélioration des résultats scolaires ! L'autonomie des établissements qu'elle instaure conduit à autant d'organisations, d'horaires, de contenus que de collèges. La diminution du nombre d'heures d'enseignement disciplinaire (l'équivalent d'une ½ année sur l'ensemble du collège), la mise en place d'EPI Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) au contenu par définition flou, défini localement, n'amélioreront pas les résultats scolaires !

Cette réforme découle de la loi de refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 et s'appliquera en lien avec le décret Hamon du 20 août 2014 qui prétend nous imposer, dans le cadre des missions liées à l'enseignement et des 1607h annuelles, des réunions sans fin de conseils de niveaux, de cycles, écoles-collège, pédagogique... pour définir les modulations locales des horaires et contenus.

La suppression des classes bilingues et européennes, c'est moins 1200 postes, la mort du latin, c'est la suppression de près de 1000 postes.

Cette réforme a tout à voir avec l'austérité, la territorialisation de l'Ecole, la casse des statuts.

Prenons l'exemple de la territorialisation de l'Ecole décidée en Suède en 1992 : chaque établissement scolaire gère son budget, définit le contenu des cours et de l'évaluation, décide de la rémunération individuelle de chaque enseignant. En plus de la casse des statuts des personnels, elle a abouti à un système totalement inégalitaire et à une baisse dramatique du niveau scolaire.

La réforme du collège tourne le dos à nos revendications : allègement des effectifs dans les classes, dédoublements inscrits dans les horaires qui doivent être nationaux, programmes disciplinaires nationaux et annuels.

Elle engendre une opposition croissante des personnels mais aussi des parents d'élèves.

Les organisations syndicales nationales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT-Educ'Action, SUD-Education, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, représentant 80% des personnels aux dernières élections professionnelles demandent l'abrogation des décret et arrêté instaurant la réforme du collège et refusent de discuter des modalités d'application de cette réforme.

La Conférence des associations de professeurs spécialistes (regroupant 16 associations couvrant la quasi totalité des disciplines) a publié un communiqué qualifiant « *ce projet de réforme inquiétante et préjudiciable aux élèves* » rappelant « *son attachement à un enseignement national, disciplinaire...* ». L'Académie des sciences « *s'inquiète de la perte significative de contenu...* » et condamne « *les programmes construits autour de compétences plutôt que de connaissances* ».

Quand l'immense majorité dit non, l'obstination vire à l'autoritarisme.

Au lieu de répondre, Mme la Ministre de l'EN s'est livrée à une provocation en publiant le jour de la grève le décret mettant en place la réforme du collège.

Nous sommes convaincus que, pour la Ministre et son gouvernement qui nous prônent tous les jours le dialogue social, cette arrogance est un aveu de faiblesse.

Regardons ce qui s'est passé dans les hôpitaux de Paris. Les personnels hospitaliers de l'APHP (hôpitaux de Paris) ont été en grève massivement le 21 mai puis le 28 mai pour le retrait du plan HIRSH qui imposait une remise en cause du paiement des heures supplémentaires déjà faites et une réorganisation de leur temps de travail se traduisant par une plus grande déréglementation. La mobilisation des personnels a été très forte lors de ces deux journées de grève avec un taux de grévistes imposant et une assemblée générale de plus de 8000 personnels. Au cours des assemblées générales, les personnels, avec les syndicats FO et CGT, ont très clairement posé la question de la reconduction de la grève.

Et, sous la pression, le directeur de l'AP-HP, M. HIRSH a annoncé le 2 juin le retrait de son plan. Face aux intentions de M. Hirsh de ressortir un plan similaire, les syndicats nationaux des AP-HP ont appelé de nouveau les personnels à la grève le 11 juin.

A FORCE OUVRIERE, nous disons : les personnels hospitaliers nous ont ouvert la voie. Il est possible de gagner.

A FO, nous sommes convaincus que, de la même façon, nous pouvons gagner et imposer le retrait de la réforme du collège.

Nous invitons les personnels à se réunir, avec leurs organisations syndicales, dans leur établissement, pour discuter des suites si la ministre campe sur ses positions et maintient sa réforme.